

**OPTION INDUSTRIE DU BOIS 3 – 4 QB**

**DEGRE** 2<sup>ème</sup> degré Technique de qualification

**CONDITIONS D'ACCES**

La 3<sup>ème</sup> année est accessible à tout élève qui a réussi la 2<sup>ème</sup> année commune ou la 2<sup>ème</sup> complémentaire.  
La 4<sup>ème</sup> est accessible à tout élève qui a réussi une 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement général ou de l'enseignement technique. Toutefois, l'inscription en 4<sup>ème</sup> année à l'issue d'un enseignement général demande une sérieuse motivation et un grand intérêt pour le travail du bois

**GRILLE HORAIRE**

<b>Formation obligatoire</b>	en 3 <sup>ème</sup>	en 4 <sup>ème</sup>
Education physique	2	2
Français	4	4
Religion catholique	2	2
Formation historique et géographique	2	2
Formation scientifique	2	2
Anglais	3	3
Mathématiques	4	4
<b>Option</b>		
Dessin technique	3	3
Technologie	3	3
Travaux pratiques	8	8

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

En considérant comme support d'étude et d'exécution les ouvrages en bois suivants : portes intérieures et extérieures à traverses droites, châssis de fenêtre, meubles simples, l'élève sera capable de :

- lire et interpréter les plans d'ensemble et de détails ;
- établir des croquis simples et des plans d'ensemble ;
- choisir les matériaux et les outillages nécessaires à la fabrication ;
- établir les bordereaux (de commande et de débit) ;
- organiser la fabrication d'un produit (ouvrage).
- Exécuter de manière rationnelle - à partir d'un minimum de directives, en utilisant l'outillage de base adéquat, en prenant en compte les impératifs de qualité, sécurité et hygiène - des ouvrages ou parties d'ouvrages.

**SUITE LOGIQUE A CARDIJN-LORRAINE**

Technicien(ne) des industries du bois

**OPTION ORGANISEE A**

Arlon